

Sommet UE-Amérique latine & Caraïbes: Conclusions – Mai 2002

Déclaration politique

L'ENGAGEMENT DE MADRID

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Madrid, sommes résolus à promouvoir le partenariat stratégique entre nos deux régions, fondé sur la déclaration et le plan d'action adoptés lors du premier sommet tenu à Rio de Janeiro en juin 1999. Notre histoire et notre culture, ainsi que les valeurs et les principes que nous partageons sont à la base de cette relation privilégiée et de notre manière commune d'aborder les principales questions internationales.

Il nous faut faire face ensemble aux défis graves et saisir les occasions offertes par le vingt-et-unième siècle. Dans un esprit de respect mutuel, d'égalité et de solidarité, nous renforcerons nos institutions démocratiques et nous favoriserons les processus de modernisation de nos sociétés en tenant compte de l'importance du développement durable, l'éradication de la pauvreté, de la diversité culturelle, de la justice et de l'équité sociale. Nous estimons que la promotion de nos processus d'intégration et l'accroissement des échanges et des investissements constituent des moyens importants pour améliorer l'accès aux avantages qu'offre la mondialisation.

En conséquence, afin de développer un partenariat stratégique solide entre nos deux régions et à l'issue des discussions tenues aujourd'hui, nous prenons les engagements suivants:

Dans le domaine politique

1. Renforcer le système multilatéral sur la base des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.
2. Afin de renforcer nos institutions démocratiques et l'État de droit, nous renforcerons les systèmes judiciaires afin de garantir l'égalité de traitement devant la loi et de promouvoir et protéger le respect des droits de l'homme.
3. Saluer la mise en place imminente et le fonctionnement efficace de la Cour pénale internationale et s'efforcer de parvenir à une adhésion universelle au statut de Rome.
4. Combattre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, qui menace nos systèmes démocratiques, nos libertés et notre développement, ainsi que la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies et en respectant pleinement le droit international, y compris les droits de l'homme et les dispositions du droit humanitaire. Nous sommes résolus à renforcer nos mécanismes de coopération politique, juridique et opérationnelle et à encourager la conclusion de toutes les conventions internationales en matière de terrorisme et l'adhésion à ces conventions ainsi que l'application des résolutions des Nations Unies en la matière.
5. Renforcer notre coopération dans la lutte contre les fléaux que sont les drogues illicites et la criminalité liée aux drogues, la corruption et la criminalité organisée, en améliorant les mécanismes de coordination, en luttant contre les sources de financement de la production et du trafic de drogues et en empêchant leur utilisation pour le financement du terrorisme et des activités criminelles partout dans le monde.
6. Éradiquer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et, à cet égard, œuvrer ensemble à la mise en œuvre des engagements de la déclaration de Durban et du programme d'action adopté lors de la conférence mondiale de 2001.
7. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que politique générale et en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté et parvenir à un développement durable et équitable.
8. Promouvoir et protéger le bien-être de chaque enfant, conformément au document "Un monde digne des enfants" adopté lors de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants (New York, du 8 au 10 mai 2002).

9. Renforcer le dialogue politique entre nos deux régions dans les enceintes internationales ainsi que dans les consultations menées dans le cadre du système des Nations Unies et dans les principales conférences des Nations Unies sur les principales questions de l'actualité internationale.

10. Nous rejetons les violations répétées des droits de l'homme et du droit humanitaire international par des groupes illégaux en Colombie et nous condamnons les attentats terroristes et les enlèvements, y compris ceux des derniers jours. Nous appuyons également la recherche d'une solution négociée au conflit en Colombie.

11. Encourager fermement le Guatemala et le Belize, qui s'efforcent de parvenir ensemble à un règlement pacifique, honorable et définitif de leur conflit territorial par le biais du processus de facilitation sous l'égide de l'OEA.

12. Inviter toutes les parties concernées par la crise politique en Haïti à redoubler d'efforts pour renforcer la démocratie et créer les conditions propices à une reprise rapide et intégrale de la coopération entre Haïti et la communauté internationale, afin de mettre fin à la détérioration du niveau de vie du peuple haïtien.

Dans le domaine économique

13. Accroître les efforts déployés dans le cadre de la coopération entre nos deux régions et favoriser la croissance économique, lutter contre la pauvreté, grâce, notamment, au renforcement de nos institutions démocratiques, à la stabilité macroéconomique, à la réduction de l'écart technologique, à un accès plus large à l'éducation et à une meilleure qualité de cette dernière, des soins de santé et de la protection sociale pour tous. À cet égard, nous coopérerons dans des domaines tels que l'amélioration de l'efficacité des organismes publics, la promotion des processus d'intégration régionale, le dynamisme dans le secteur des petites et moyennes entreprises et pour le développement des infrastructures. Nous encourageons la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et la Banque interaméricaine de développement à présenter des initiatives et d'informer les instances mises en place entre nos deux régions (mécanismes de coopération).

14. Relever les défis auxquels sont confrontées les petites économies et en particulier les petits États insulaires en développement.

15. Promouvoir les flux d'échanges et d'investissements pour assurer une croissance économique durable et une répartition équitable des avantages qui en découlent, en améliorant l'environnement juridique et en assurant un environnement plus favorable à l'esprit d'entreprise, par le biais d'un environnement juridique plus ouvert, plus sûr, non discriminatoire et plus transparent.

16. Nous accueillons avec satisfaction la conclusion des négociations relatives à un accord d'association entre l'Union européenne et le Chili. Cette nouvelle réalisation vient s'ajouter au premier accord d'association conclu entre nos deux régions, qui a donné une impulsion nette aux relations politiques, d'échanges et investissements, et de coopération entre l'Union européenne et le Mexique.

Nous rappelons notre engagement à l'égard des négociations en cours entre l'UE et le MERCOSUR et notons à ce propos que les chapitres politique, institutionnel et de la coopération sont pratiquement achevés. Nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour sur les chapitres consacrés aux échanges et au commerce et de l'adoption du paquet relatif aux mesures de facilitation des échanges et nous sommes convaincus que les deux parties continueront de réaliser des progrès substantiels en vue d'une conclusion satisfaisante du processus de négociation dès que possible.

17. Nous nous félicitons de la décision prise par les Caraïbes et les autres États membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique de lancer officiellement en septembre 2002 des négociations sur un accord de partenariat économique avec l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Cotonou. Nous nous félicitons des nouvelles initiatives visant à négocier des accords politiques et de coopération entre l'UE et les pays d'Amérique centrale et entre l'UE et les pays de la Communauté andine, ainsi que de la décision de renforcer la coopération dans les domaines du commerce, des investissements et des relations économiques. La réalisation des objectifs de ces accords et le renforcement de la coopération devraient créer les conditions qui pourraient permettre de négocier, en faisant fond sur les résultats du programme de travail de Doha que nous nous sommes engagés à mener à bien d'ici la fin de 2004, des accords d'association praticables et mutuellement bénéfiques, y compris une zone de libre-échange entre l'UE et l'Amérique centrale et entre l'UE et la Communauté andine.

18. Nous saluons et appuyons les efforts déployés actuellement par les autorités argentines pour mettre en œuvre un programme économique solide et global, qui permettra de faire aboutir les négociations avec le Fond monétaire international et d'autres organisations financières. Les autorités argentines ont notre soutien pour la réalisation de cet objectif en vue de surmonter la situation dans laquelle se trouve actuellement cette nation.

19. Travailler promptement sur le programme de travail de Doha pour le développement afin de poursuivre la libéralisation des échanges ainsi que la clarification, l'amélioration et le renforcement des règles multilatérales, le cas échéant, en vue d'assurer que la cinquième conférence ministérielle qui se tiendra à Mexico préparera la voie au succès des négociations prévues dans la déclaration de Doha, d'ici la fin de 2004. Nous soulignons à cet égard l'importance des dispositions relatives au développement de la déclaration de Doha, y compris la mise en œuvre du programme de travail relatif au traitement spécial et différencié, en vue de contribuer à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

20. Conjuguer nos efforts pour contribuer au succès du Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en août 2002 à Johannesburg. Nous attendons avec intérêt des résultats débouchant sur des mesures qui prévoient à la fois des engagements planétaires en faveur du développement durable et d'un partenariat entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé, et qui réaffirment les engagements pris lors de la conférence de Rio de 1992 et la mise en œuvre du Plan d'action 21.

21. Œuvrer ensemble pour protéger l'environnement en mettant l'accent en particulier sur la modification des modes de production et de consommation intenable, la préservation de la diversité biologique, l'écosystème mondial et l'utilisation durable des ressources naturelles. Nous œuvrerons afin que le protocole de Kyoto soit ratifié universellement et entre en vigueur le plus tôt possible.

22. Agir en ce qui concerne les engagements convenus lors de la conférence de Monterrey sur le financement du développement, notamment en mobilisant les ressources internationales et nationales, en mettant en place, aux niveaux interne et international, des environnements propices à la réduction de la pauvreté, en renforçant considérablement la coopération au développement et en mettant en œuvre des mesures d'allégement pour faire face au problème de l'endettement extérieur insoutenable des pays en développement. Nous insisterons également pour que le consensus de Monterrey soit intégralement mis en œuvre grâce aux mécanismes de suivi appropriés.

23. Améliorer le fonctionnement du système financier mondial en tenant compte des préoccupations des pays en développement et participer activement aux efforts actuellement déployés au niveau international pour réformer le système financier international.

24. Promouvoir la mise en œuvre rapide et efficace de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres lourdement endettés, en notant que certains pays en développement sont également créanciers.

25. Saluer l'introduction de l'euro, dont la contribution à l'amélioration de la transparence de nos relations économiques est pleinement reconnue; reconnaître la contribution potentielle de l'euro pour stimuler davantage les échanges et la croissance des investissements entre les deux régions.

26. Rejeter fermement toutes les mesures présentant un caractère unilatéral et un effet extraterritorial, contraires au droit international et aux règles de libre-échange communément admises. Nous convenons que ce type de pratiques représente une sérieuse menace pour le multilatéralisme.

27. Œuvrer ensemble au développement de la société de l'information, en améliorant l'accès aux technologies de l'information et de la communication et tirer profit des possibilités offertes par ces technologies dans des domaines prioritaires, notamment leur utilisation dans les services gouvernementaux.

Coopération dans les domaines culturel, éducatif, scientifique, technologique, social et des droits de l'homme

28. Préserver nos capacités de développer, promouvoir et respecter la diversité culturelle.

29. Créer davantage de possibilités dans nos régions en faveur de l'éducation, de la culture et de l'accès à la connaissance en tant qu'éléments clés du succès au XXI^e siècle. Nous encourageons le renforcement du programme Alfa en faveur de la coopération institutionnelle dans le domaine de l'enseignement supérieur. Nous nous félicitons également du programme @LIS en faveur du développement de la société de l'information, ainsi que d'un nouveau programme connexe similaire en faveur des Caraïbes, et du nouveau programme de bourses de l'UE avec l'Amérique latine.

30. Recommander le développement, l'approbation et la promotion du Plan d'action 2002-2004 pour la création d'un espace commun Union européenne - Amérique latine et Caraïbes pour l'enseignement supérieur.

31. Procéder à une analyse intégrée des différentes questions concernant la migration entre nos régions qui a été et continue d'être considérablement avantageuse pour les deux parties, mettre en œuvre des solutions et garantir le plein respect des droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leurs familles, conformément au droit international et à la législation nationale.

32. Lutter contre le VIH/SIDA grâce à des programmes de prévention, de traitement et de soutien, en particulier dans les pays les plus touchés, compte tenu du droit à un niveau de soins de santé adéquat et de la nécessité de favoriser un meilleur accès aux médicaments.

33. Coopérer en vue de promouvoir la planification préalable des secours en prévision des catastrophes naturelles et d'atténuer leurs effets.

Nous nous félicitons des résultats satisfaisants et des propositions des réunions ministérielles UE-ALC consacrées à l'enseignement supérieur (Paris, les 3 et 4 novembre 2000), aux sciences et aux technologies (Brasilia, les 21 et 22 mars 2002), à la société de l'information (Séville, les 26 et 27 avril 2002) et à la sécurité sociale (Valence, les 14 et 15 mai 2002), qui sont une contribution utile à la mise en place du partenariat stratégique entre les deux régions.

Nous approuvons le rapport d'évaluation et adoptons le document "Valeurs et positions communes".

Nous chargeons les mécanismes birégionaux de poursuivre le suivi des sommets avec le soutien, s'il y a lieu, des institutions financières internationales associées aux programmes de coopération entre les deux régions. À cet égard, une réunion des hauts fonctionnaires sera organisée au cours du deuxième semestre de 2002 afin de discuter du suivi du sommet de Madrid. Cette réunion devrait notamment examiner les objectifs et les résultats escomptés de la réunion entre les deux régions, consacrée à la coopération, qui se tiendra au Costa Rica avant la fin de 2002.

Nous acceptons avec reconnaissance l'invitation de tenir le troisième Sommet UE-ALC en 2004 à Mexico.

Nous exprimons notre profonde gratitude au gouvernement et au peuple de l'Espagne pour leur courtoisie et leur soutien qui ont assuré le succès du sommet de Madrid.